

## ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE  
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES  
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Retiré

### AMENDEMENT

N ° CE387

présenté par

M. Villedieu, Mme Florence Goulet et les membres du groupe Rassemblement National

-----

### ARTICLE 9 BIS

Supprimer les alinéas 1 à 7.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces éléments sont déjà pris en compte par l'ASN lors de la remise du document d'autorisation de création ainsi que leurs prescriptions durant toute la vie de l'installation nucléaire. Le changement climatique, évoluant au grés des années, oblige l'ASN à faire évoluer ses prescriptions.

Cet amendement a pour objectif d'éviter d'alourdir le projet de loi d'éléments déjà pris en compte.